



Vereinigung
kantonaler
Lärmschutzfachleute

Groupement
des responsables
cantonaux
de la protection
contre le bruit



Swiss Acoustical Society
Société Suisse d'Acoustique
Schweizerische Gesellschaft für Akustik
Società Svizzera di Acustica
Internet: www.sga-ssa.ch



Communiqué aux médias

Journée contre le bruit du 27 avril 2022

« Le bruit hors-jeu » – Quand le bruit perturbe votre havre de paix

À peine le printemps est-il arrivé que la vie s'installe dans le jardin – et avec elle malheureusement le bruit. On tond, on taille, on broie, en oubliant souvent que le bruit est dérangeant et rend malade.

Qui dit printemps dit jardin. Les tondeuses à gazon, débroussailleuses, taille-haies, broyeuses et tronçonneuses facilitent certes le jardinage, mais génèrent également d'importantes nuisances sonores. La Journée contre le bruit du 27 avril 2022 marque le lancement de la nouvelle campagne, qui porte cette année sur les travaux de jardinage bruyants. Une journée de jardinage en silence sera instaurée dans ce contexte le samedi 30 avril 2022. En effet, de nombreux travaux de jardinage peuvent parfaitement se faire sans bruit – par exemple à la main. Si toutefois vous ne pouvez pas vous passer d'un outil motorisé, optez pour un appareil électrique, moins bruyant, et respectez les périodes de repos en vigueur.

Des havres de paix pour une meilleure qualité de vie

Les quartiers d'habitation constituent aussi des zones de détente. De nombreuses personnes voient en leur jardin ou balcon un lieu de repos et de relaxation. Or lorsque du bruit vient troubler cette quiétude, la tension monte. Le jardinage et l'entretien des espaces verts génèrent beaucoup de nuisances sonores inutiles et perturbantes. Les jours de beau sont rythmés par le vrombissement des tondeuses à gazon et autres débroussailleuses, qui tournent à plein régime des heures durant. Aussi le calme ne règne-t-il que les jours de pluie et les dimanches. L'art. 4 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit définit que les émissions de bruit extérieur produites par des appareils et des machines mobiles ne doivent pas gêner sensiblement la population touchée. Ce bruit est limité dans le temps par des règlements de police communaux. S'agissant des engins de jardinage bruyants, il serait souhaitable que les communes interviennent de manière plus soutenue. Concentrer les « heures de bruit » et prévoir des moments de calme permettraient par exemple d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Jardiner en silence

Le gazon doit être tondu, les haies, taillées régulièrement et les feuilles mortes, déblayées des chemins et des places. Mais ces travaux peuvent aussi être réalisés de manière silencieuse.

Renoncez aux appareils à essence : il existe des solutions de substitution électriques. Ou, mieux encore, effectuez les travaux à la main : cette façon de procéder est silencieuse, préserve l'environnement et est saine (« des muscles plutôt que des moteurs »).

En outre, il n'est pas nécessaire de raser votre pelouse au millimètre près. Ne tondez que la partie sur laquelle vous marchez régulièrement ; vous réduirez ainsi les nuisances sonores et aurez plus de temps pour profiter de votre jardin. La biodiversité en sort également gagnante. S'ils sont silencieux, les robots de tonte n'en demeurent pas moins mortels pour les petits visiteurs des jardins que sont les hérissons, les batraciens et les insectes. Par conséquent, ils ne sauraient remplacer les tondeuses. Par ailleurs, les branchages peuvent être compostés sans être broyés, le processus prenant simplement un peu plus de temps. Formez un tas de branches ; les hérissons, orvets et autres petits animaux vous en seront reconnaissants.

Les souffleurs et aspirateurs de feuilles sont aussi bruyants que des marteaux-piqueurs ou des tronçonneuses – et le bruit n'est pas le seul problème qu'ils causent. Les coléoptères, cloportes ou encore araignées sont entraînés et tués par le puissant flux d'air de ces engins (plus de 200 km/h). En outre, de grandes quantités de poussières fines sont ainsi dispersées dans l'air et peuvent, dans certaines circonstances, être inhalées. Privilégiez donc les râteliers et les balais dans le jardin. Les feuilles mortes peuvent être laissées sur place, en particulier dans les plates-bandes ou sous les arbres et les arbustes, car les feuilles d'automne représentent le meilleur engrais pour le printemps suivant.

Et si malgré tout vous ne pouvez pas vous passer d'un appareil à moteur, faites-le tourner en mode économique et non à plein régime, évitez les heures sensibles au bruit et coordonnez si possible les travaux bruyants avec vos voisins.

Journée contre le bruit 2022 : « Le bruit hors-jeu »

Dans le cadre de la Journée contre le bruit du 27 avril 2022, une journée de jardinage sans bruit est instaurée dans toute la Suisse. Lors de cette journée, qui se tiendra le 30 avril 2022, il s'agira de mettre en pause tous les engins de jardinage à moteur, selon l'adage « Des muscles plutôt que des moteurs ». En effet, dans le jardin, presque tous les travaux peuvent se faire sans problème à la main, et donc de façon silencieuse et respectueuse de l'environnement. Des affiches ont été créées pour la campagne. Les communes, les associations et les particuliers intéressés peuvent commander le matériel de campagne sous www.bruit.ch/2022.

Historique de la journée contre le bruit

L'« International Noise Awareness Day » a été lancé en 1996 par l'association new-yorkaise « League for the Hard of Hearing ». La Suisse y a pris part pour la première fois en 2005. Ce projet est porté par le Cercle Bruit (Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit), la Société Suisse d'Acoustique, les Médecins en faveur de l'Environnement et la Ligue suisse contre le bruit. Ces acteurs sont soutenus par l'Office

fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ils ont pour objectif de pérenniser cette journée en Suisse et de mettre chaque année en exergue un aspect particulier de la problématique du bruit.

Annexes

- Coordonnées des personnes de contact pour les journalistes

Liens

- Site officiel de la Journée contre le bruit et informations destinées aux journalistes : www.bruit.ch/2022
- OFEV Dossier sur le bruit : Le calme, un luxe ? Non, une nécessité ! [[Lien](#)]
- OFEV Bruit : www.ofev.admin.ch -> Thèmes -> Bruit [[Lien](#)]
- Cercle Bruit : bruit.ch – Appareils et machines [[Lien](#)]
- Cercle Bruit : bruit.ch - Le voisinage [[Lien](#)]

Centrale de coordination Journée contre le bruit,
c/o Umsicht, Agentur für Umwelt & Kommunikation
Andrea Kaufmann
Klosterstrasse 21a
6003 Lucerne
041 410 51 52 / 076 540 69 48
www.bruit.ch, nad@laerm.ch

La journée est soutenue par :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement
OFEV

Office fédéral de la santé publique
OFSP